

Réf. Notaire : /

Concerne : rue du Bouchat, 21 - Spontin

INFORMATIONS NOTARIALES

Formulaire annexe 16

Mesdames, Messieurs,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 08/04/2024, relative à un bien sis à YVOIR (Spontin), rue du Bouchat, 21, cadastré section C n° 330R, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial :

1. Le bien en cause est situé en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur de DINANT-CINEY-ROCHEFORT adopté par Arrêté Royal du 22/01/1979 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

2. Le bien en cause est repris en zone pastillée sur la carte archéologique.

3. Le bien en cause est actuellement raccordable à l'égout.

Le bien en cause bénéficie d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux.

4. Les données relatives au bien inscrites dans la banque de données au sens de l'article 12 du décret 1er mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols sont les suivantes : néant.

5. Autres renseignements relatifs au bien :

a. Le bien en cause est repris dans la zone de prévention éloignée établie par l'arrêté du Gouvernement Wallon du 25/02/2003 relatif à la protection de l'ouvrage de prise d'eau souterraine dénommée « Galerie de Spontin ».

6. Existence d'autorisations urbanistiques et/ou environnementales :

a. Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de lotir délivré après le 1^{er} janvier 1977.

b. Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans.

c. Le bien en cause a fait l'objet de permis de bâtir ou suivant délivré après le 1^{er} janvier 1977 :

✓ PB 0931 du 26/12/1977 pour un garage

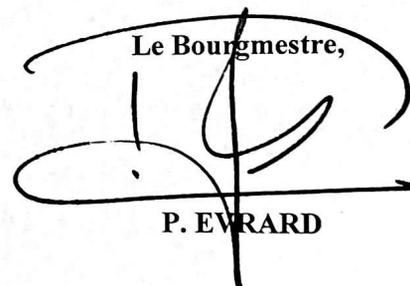
A Yvoir, le 2 mai 2024

Pour le Collège

La Directrice générale,



J. LECOCQ



Le Bourgmestre,
P. EVRARD